



UNE PUISSANTE MOBILISATION QUI OBLIGE LE RETRAIT ! MACRON, BORNE, DUSSOPT VOTRE RÉFORME ON N'EN VEUT PAS !

Grève et Manifestation mardi 7 et samedi 11 février !

La mobilisation du 31 janvier a été impressionnante et historique !

Le taux de grévistes est très haut sur le bassin, la grève a été très suivie même dans les TPE-PME, à **Aubenas** nous étions **8600** le 19 et **10 000** le 31 dans les rues avec une majorité de **grévistes**. Continuons l'effort, préparons la grève du 7 et la mobilisation du 11. Organisons des AG dans les entreprises partout où ce sera possible, parlons-en entre collègues, voisins et ami.e.s. Il n'y a que par la mobilisation et la grève de toutes et tous que nous ferons reculer le gouvernement.

Nous refusons tout report de l'âge légal de départ à la retraite et de tout allongement de durée de la cotisation.

Toutes les organisations syndicales appellent les salarié-e-s et les jeunes à préparer des assemblées générales pour discuter des poursuites de la mobilisation.

Alors que le gouvernement appelle les organisations syndicales à être responsables et à ne pas bloquer le pays, nous réaffirmons qu'il est et sera le seul responsable de cette situation puisque 9 travailleuses et travailleurs sur 10 rejettent cette réforme injuste et brutale.

Nous sommes uni-es et déterminé-es à faire retirer ce projet de réforme des retraites, c'est pourquoi l'intersyndicale appelle à de nouvelles journées de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 7 et le 11 février .

Rentrons toutes et tous dans la bataille, organisons la mobilisation la plus large possible. Organisons des assemblées générales dans les entreprises pour généraliser la lutte ! Notre classe est unie et combative, c'est maintenant que nous pouvons gagner le retrait total de la réforme . Le 7 et le 11 février soyons tous-tes mobilisé.e.s.

À Aubenas on continue jusqu'au RETRAIT !

Mardi 7 février Grève et Manifestation 14H Agora

Samedi 11 février Grande Manifestation Unitaire

- 14H Ponson -

13H Ponson - animation musicale et repas partagé

LA GRÈVE EST UN DROIT

MODE D'EMPLOI :

DANS LES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ

- **Il n'y a pas de préavis à respecter** (hors transports de personnes) : on peut se mettre en grève d'une minute à l'autre. Même sans syndicat, ni représentant du personnel dans l'entreprise.

- **On peut donc faire grève contre la retraite à 64 ans :**

Lors des journées nationales à l'appel des syndicats, même si on est seul-e à le faire dans son entreprise. La revendication est déjà connue : la retraite. L'employeur ne peut exiger de votre part un écrit, etc. Vous devrez seulement justifier de votre absence : en grève telle journée, de telle heure à telle heure. Il n'y a ni durée minimum ni durée maximum pour la grève. Aucune sanction pour absence injustifiée pour grève n'est possible.

Le salaire est diminué pour la stricte durée de la grève. Exemple : faire grève 3 heures ne peut pas baisser le salaire d'une journée entière !

- **Mais on peut aussi faire grève sur d'autres journées :**

si le collectif de travail le décide, actuellement c'est le moment de se mobiliser en plus sur d'autres revendications, en particulier sur les salaires !



SCAN ME

pour signer la pétition unitaire flasher le qr code !